

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 41 (1944)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

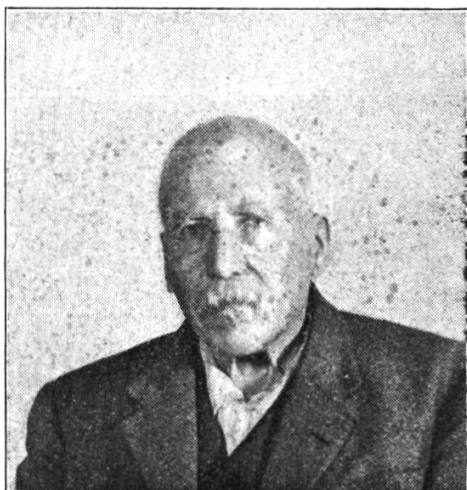
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE



† Constant MAGNIN (1860-1943)

Le doyen de notre section d'Avenches, M. Constant Magnin, de Lasse (Montmagny), n'est plus. Après une longue maladie, vaillamment supportée, il s'est éteint le 20 juillet dernier, le 22 nous l'accompagnions au champ du grand repos, à quelques cent mètres seulement de chez lui et le long cortège d'amis et de connaissances suffit à marquer la grande estime générale dont il jouissait.

Constant Magnin fut un grand apiculteur. Dès sa première jeunesse, il apprit avec son père à soigner les abeilles dans les ruches en paille, mais très intelligent et laborieux il adaptait à son rucher toutes les nouvelles méthodes, dès leur apparition. Il possédait un magnifique rucher fermé de vingt ruches D.-B. Intelligent et inventif, il construisait tout son matériel apicole lui-même. Il aimait le progrès dans tous les domaines.

Tout jeune, il fit déjà partie de la Société romande et en 1913, lorsque notre nouvelle section entra dans la Romande, il fut l'un des premiers à collaborer avec nous et par ses conseils très précis et sa grande connaissance en apiculture nous avons beaucoup appris de lui et lui en gardons une vive reconnaissance.

Au sein de notre section, Constant Magnin fut durant de nombreuses années membre du Comité (vice-président) et, là aussi, il nous a rendu de bien grands services.

Il y a quelques années, il m'accompagna à l'assemblée de la Société romande à Lausanne pour recevoir, avec une satisfaction bien marquée, le joli gobelet offert par la Romande à ses vétérans et, cette année encore, il fut très touché de recevoir le magnifique plateau.

Constant Magnin, ami sincère des apiculteurs, ami serviable, fidèle à toutes nos assemblées, malgré le retard apporté à ces quelques lignes, votre départ nous a douloureusement frappés. Nous garderons tous de vous un fidèle et bon souvenir.

Nous renouvelons à sa famille l'assurance de toute notre profonde sympathie.

A. J.



† Charles CARDINAUX

Tandis qu'il s'apprêtait à franchir le seuil de sa quatre-vingtième année, la mort a ravi du sein de sa chère famille, de sa commune qu'il présida pendant quarante-six ans, de la section d'apiculture du Jorat dont il fut un fidèle membre depuis vingt ans, notre collègue Charles Cardinaux, à Bussigny-sur-Oron.

Apiculteur dès sa plus tendre jeunesse, il voua beaucoup de soins et de goût à cette branche et sa grande expérience en fit un spécialiste. Tout cela sans négliger son domaine, l'administration de sa petite commune et tant d'autres places où sa présence était estimée.

Son caractère jovial, sans doute, cachait des souffrances auxquelles il ne portait qu'une attention secondaire, car rien ne présageait une fin si brutale. Transporté à l'hôpital cantonal, il devait y mourir une heure après son arrivée, le jour même où il renouvelait son abonnement au *Bulletin*.

Dieu a repris son âme, la terre où il passa toute sa vie reprit son corps, mais sa présence reste dans tous les cœurs. Plus de deux cents collègues et amis vinrent s'incliner sur sa tombe en ce sombre dimanche du 5 décembre où le brouillard et le froid étaient maîtres de la nature.

Nous présentons à sa famille nos condoléances émues.

E. Martin.



Vœux et pensées pour l'an nouveau



Si le passage d'une année à l'autre se teinte parfois de mélancolie, il offre du moins le plaisir de se rappeler au souvenir de ses amis, grâce à l'antique coutume des vœux.

Aussi je me fais le devoir agréable d'adresser ici mes vœux très cordiaux à tous mes amis de la Romande. Amis ? Ne devrais-je pas écrire : cousins, par exemple ? puisque chacun sait que notre « Romande » est une famille et que ses membres peuvent bien se dire « cousins à la mode de la Romande », puisqu'il est des « cousins à la mode de Bretagne ».

Cousins ou non, je forme pour vous, vos familles... et vos ruchers mes souhaits les meilleurs. Est-ce téméraire d'en adresser alors que l'avenir demeure si incertain ? Non, n'est-ce pas ? car il faut garder confiance en Dieu et en l'avenir de notre beau pays.

Si nous considérons, au seul point de vue de l'apiculture, l'année qui s'achève, nous reconnaitrons que la maigre récolte de 1943 n'a pas répondu aux vœux que nous échangeons l'an dernier. Hâtons-nous, cependant, de rappeler qu'une année grasse suit souvent une année maigre et que, si nos ruchers ont déçu nos espoirs, notre Société, elle, a prospéré en une mesure jamais atteinte. Son effectif s'élève aujourd'hui à 5700 membres. Plutôt que de nous livrer au vain commentaire de ce chiffre-record, nous voulons y voir le simple mais encourageant témoignage que l'apiculture, dont la Romande sert si bien l'idéal, progresse, se renforce, et que cette augmentation numérique est un présage heureux de l'expansion nouvelle de son activité.

Laissez-moi vous dire encore un mot, mes bons amis. Beaucoup d'entre vous m'ont témoigné leur sympathie à l'occasion d'un accident qui m'a éprouvé en automne. Je les remercie très sincèrement et peux bien leur confier que j'ai été frappé en « service actif » et même... dans un cours de « cadres », puisque je visitais ce jour-là des ruchers.

Bonne année donc, chers amis de la Romande ; soyez bien unis

et mettez bien en action cette belle loi de la Solidarité inscrite dans notre devise suisse. Courage, la guerre finira, la paix reviendra, et ils connaîtront encore des saisons prospères, nos chers ruchers !

L. Gapany, président.

Vœux pour 1944

Au commencement de cette année, un vieil apiculteur ne pratiquant plus souhaite à ses collègues et de tout cœur une bonne et heureuse année pour eux et leurs familles, malgré la malice des temps.

En plus, il leur souhaite aussi que l'année qui commence sera bénie par une riche récolte de miel.

A cet effet, pour que cela soit, il faudrait au premier printemps que les abeilles puissent largement profiter d'un très bon apport de pollen et de miel sur les pissenlits, ce qui est la base essentielle du développement normal des colonies. Ensuite que nous soyons préservés des vents de terre (bise) et polaire, car ils sont aussi nuisibles l'un que l'autre aux hommes comme aux animaux et à tout ce qui vit et qu'ils soient remplacés par des vents de l'Océan Atlantique dont bénéficie la douce France en temps ordinaire, malgré des orages, car ces vents apportent la fertilité, des nuits douces, ainsi que d'autres éléments favorables à la sécrétion du nectar des fleurs.

C'est le vœu bien sincère d'un ami des abeilles. *A. C.*

Salut à l'an nouveau

Comme les jours les ans se suivent,
Mauvais ou bons, sombres ou beaux.
Dans le cours du temps tout arrive ;
Que sera pour nous l'an nouveau ?

Vient-il tout chargé de menaces
Ou de promesses ? Nul ne sait.
Celui qui meurt et lui fait place
Nous a déçus ; qui le nierait ?

Nous plaindrons-nous ? Dieu nous en
Epargnés dans ce monde en feu, [garde.
Avec envie on nous regarde :
Nous comptons parmi les heureux.

Pourquoi ? Il faut le reconnaître,
Dans notre îlot béni, voilà :
Un heureux sort nous a fait naître.
Notre mérite finit là.

Pensons aux malheureux sans nombre,
Dépouillés, sans abri, sans feu,
A tous ceux dont la raison sombre,
Désespérés, en tant de lieux.

Puisse l'an nouveau qui commence
Apporter à ce monde, enfin,
La paix bénie et l'espérance
De moins douloureux lendemains.

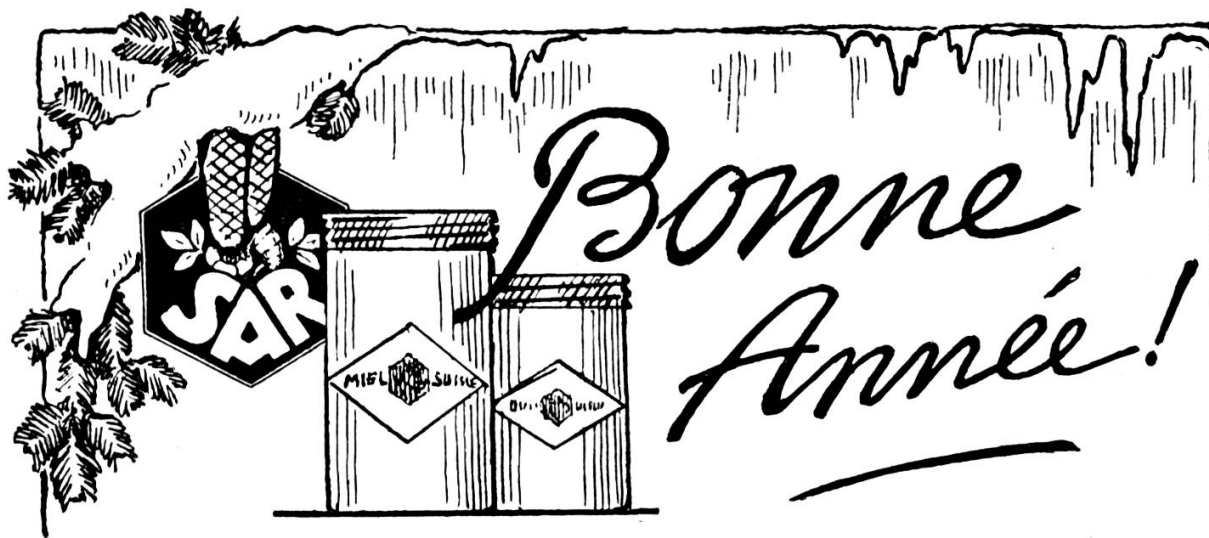
Et peut-être, à ce don suprême
Que tous nous implorons du ciel
Voudra-t-il, ô faveur extrême !
Ajouter quelque peu de miel.

De nos abeilles qui reposent,
Sans souci du sombre avenir,
Paisibles dans leurs ruches closes,
Ah ! s'il pouvait se souvenir !

Ce que nous croyons voir en nos
Rayons dorés, lourds à souhait, [songes :
Sera-t-il encore un mensonge
Ou connaissons-nous ce bienfait ?

Quoi qu'il en soit, prenons courage,
Puisqu'il est permis d'espérer.
Il n'est rien pour nous de plus sage
Que de croire et de travailler.

E. Farron.



Janvier 1944

Nous exprimons ici, en premier lieu, notre très vive reconnaissance à nos collaborateurs, tant les fidèles et réguliers que ceux qui occasionnellement nous envoient le fruit de leurs observations. C'est un réconfort de grande valeur pour le rédacteur de se sentir ainsi soutenu et encouragé par ces témoignages souvent trop élogieux que je me garde de faire paraître.

Un assez grand nombre de lecteurs se font heureusement une idée des difficultés que doit surmonter celui qui a la charge de notre modeste journal. En effet, il y a des difficultés ; qu'on nous permette d'en énumérer quelques-unes pour solliciter la bienveillance et plus de compréhension : Les articles ne viennent pas tout seuls, surtout les bons. Il faut les réclamer, revenir à la charge. D'autres, hélas, viennent trop facilement et ce n'est pas si facile de faire comprendre à leurs auteurs que cela ne convient pas, que c'est trop long ou trop... pointu, que la question a déjà été traitée auparavant, etc., etc. Nous avons reçu quelques critiques aussi et nous en devinons bien davantage. « Tous les goûts sont dans la nature... » et aussi chez nos membres.

Les uns nous disent : Les articles scientifiques sont « rasants », renvoyez-les à des journaux de pure science. D'autres nous expriment juste le contraire : Il nous faut des exposés qui nous éclairent sur les nombreux problèmes encore mystérieux de la vie et de l'activité de l'abeille, de sa constitution, de ses particularités, etc.

D'autres nous invitent à rester dans le domaine pratique strict, car, par les temps qui courent, cela seul est intéressant et contribue à permettre à notre pays de « tenir ». Donnez-nous des articles pleins d'humour, de bonnes blagues qui dérident et consolent du triste temps que nous vivons. A quoi d'autres répondent : Non, les pages du *Bulletin* sont trop coûteuses et trop précieuses pour les vilipender à cela, que ceux qui veulent rire s'abonnent à des journaux humoristiques, il y en a encore.

Nous avons reçu des reproches à propos des vers publiés :

C'est de la fumée inutile, du temps perdu et cela ne nous apprend rien, alors que d'autres lettres nous disent : Oui, agrémentez la prose de la vie par de la poésie...

On voudrait que notre *Bulletin* nous tienne au courant de toutes les grandes idées nouvelles parues soit en Suisse soit à l'étranger. A quoi d'autres rétorquent : Non, pas de théories, c'est funeste et engage à des dépenses dont on se repent amèrement.

Pourquoi publier les résultats du concours de ruchers et de l'élevage de reines ? Cela n'intéresse que les concourants. Et en voici d'autres qui nous disent : Ces concours sont vraiment pleins de leçons utiles à tout le monde, mais les rapports ne contiennent pas assez de détails et de critiques, car, s'il y en avait davantage, on s'instruirait davantage aussi par l'expérience d'autrui.

Donnez-nous un *Bulletin* plus copieux, c'est trop vite lu. Ne nous donnez que quelques pages d'avis officiels, indispensables et réduisez ainsi les frais de notre journal et par conséquent la cotisation...

J'arrête... car on pourrait continuer sur ces « pour » et ces « contre ». Le rédacteur est souvent obligé de se battre contre l'administrateur, leurs idées étant souvent opposées, c'est presque toujours l'administrateur qui triomphe, car la caisse a des exigences dont peu se font une idée exacte, faute de savoir à quelles dépenses accrues la dite caisse doit faire face.

Ainsi furent les années 1943 et ses précédentes. Et 1944 ne changera guère ces circonstances, même si la paix tant désirée vient illuminer ce nouveau millésime. L'homme ne changera guère, même si les événements extérieurs changent.

Au surplus, quand nous constatons que, dans tous les pays, les journaux apicoles ont ou bien cessé complètement de paraître ou bien en sont réduits à quelque huit pages sur mauvais papier, on ne peut que se réjouir de voir encore arriver notre *Bulletin* dans les premiers jours du mois et toujours pourvu de ses trente-deux pages. Souhaitons donc modestement que 1944 nous permette de continuer ainsi : nous sommes dans les « heureux de ce monde ».

Le responsable du journal souhaite, lui, qu'on veuille bien lire avec indulgence ses articles « camisole de force » puisqu'il est condamné à traiter toujours les mêmes sujets sans pouvoir s'évader dans d'autres sphères que celle des débutants, ce qui est moins facile qu'on ne peut le croire si l'on n'y réfléchit pas. Qu'on veuille aussi comprendre l'administrateur obligé de tenir compte de tendances ou exigences très difficilement conciliables.

Et si nous disions quelque chose de nos abeilles ? Il n'y a pas grand'chose à en dire. Le temps, jusqu'ici, a été très favorable : pas de sautes brusques de température, au contraire. Le thermomètre a oscillé entre zéro et 6 ou 8 degrés dans la plaine, avec les différences correspondantes en montagne. Pas de sorties sérieuses, sauf ce matin, 20 décembre, aux environs de midi. Peu de cada-

vres sur les planchettes, diminution normale des provisions, même consommation minime relativement à d'autres hivers. Les coups de vent ont été plutôt rares et voici que déjà la moitié de l'hiver traditionnel est passée et que dans deux mois la ponte aura repris. Pourvu que ne se réalise pas le dicton : A Noël les moussillons, à Pâques les glaçons. Mais n'anticipons pas et bornons-nous, pour terminer, à vous souhaiter à tous bonne fin d'hiver, bonne année et bonne récolte. Que Dieu veuille continuer à protéger notre petite patrie et lui permettre d'accomplir toujours mieux la belle mission qui lui est donnée de pratiquer une charité grandissante envers toutes les misères de notre malheureux monde actuel.

St-Sulpice, 20 décembre.

Schumacher.

P.-S. Un de nos correspondants nous demande s'il est possible de trouver en Suisse un apiculteur expérimenté qui accepterait un stagiaire. Adresser les offres soit au rédacteur soit directement à M. Germain Lacour, rue Rambuteau, à Mâcon.

Pour répondre à de nombreuses demandes, nous devons dire que nous n'avons rien à ajouter à l'avis paru (et paraissant encore dans ce numéro) au sujet des « coupons de miel ». D'autre part, nous n'avons aucune nouvelle du volume de M. Alphandéry : « Un rucher naît. » Patience encore, hélas.

Coupons valables pour l'achat de miel

Les titres de rationnement suivants peuvent être utilisés pour l'achat de miel :

Les coupons du groupe d'acquisition 1 (sucre) de la carte personnelle de denrées et de la carte de sucre pour conserves, ainsi que les coupons de grandes rations et de fournisseurs de ce groupe d'acquisition. (Exemple : un coupon pour 1 kg. de sucre permet l'achat de 2 kg. de miel.)

Les coupons du groupe d'acquisition 51 (marchandises FM) de la carte personnelle de denrées, ainsi que les coupons de grandes rations et de fournisseurs de ce groupe d'acquisition. *Seule la quantité « base sucre » mentionnée sur les coupons doit être prise en considération.* (Exemple : un coupon pour 1 kg. « base sucre » donne droit à l'achat de 2 kg. de miel.) Pour novembre, les deux coupons 51.18 sont valables donc pour l'achat de miel. (125 gr. de confiture = 125 gr. de miel.) En décembre, d'autres coupons seront également validés et peut-être aussi les mois suivants.

Les coupons permettant l'achat de miel artificiel de raisin ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'achat de miel.

Aucun coupon ne sera validé pour du miel seul.

La maigre récolte de 1943 justifie cette manière de faire. Sur les coupons 51.18 ne figure pas le mot miel pour éviter que la demande ne dépasse les possibilités du marché.

Le sexe des abeilles

Une ruche d'abeilles se compose de trois sortes d'individus : la reine, seule femelle féconde, consacrée à la reproduction ; un nombre immense d'ouvrières, femelles à ovaires atrophiés, chargées de construire le gâteau de cire, de récolter le miel et d'élever la progéniture ; enfin les mâles ou faux-bourçons.

Dans la règle, la reine est fécondée une seule fois, au début de son existence. Le rapprochement des sexes resta longtemps mystérieux. Le grand naturaliste Réaumur s'efforça en vain de provoquer l'accouplement : il enferma à plusieurs reprises des femelles vierges avec des mâles. Il nous raconte comment, dans un cas, la jeune femelle, s'approchant de son compagnon de captivité, lui faisait maintes avances, le caressant de sa trompe ou des pattes, lui offrant du miel, tournant autour de lui ; le faux-bourdon, « ainsi que le plus imbécile de tous les mâles, soutenait tant d'agaceries comme si elles lui eussent été dues » et demeurait parfaitement indifférent.

C'est le naturaliste genevois F. Huber qui découvrit, à la fin du XVIII^e siècle, la fécondation des abeilles. Le plus remarquable est que Huber, étant aveugle, fit ses observations par le truchement d'un domestique. Il put ainsi se rendre compte que les jeunes femelles vierges sortent de la ruche par une belle journée ensoleillée ; après quelques essais, elles finissent par s'envoler très haut dans le ciel, suivies par l'essaim des mâles. C'est au cours de ce « vol nuptial » que la reine est fécondée. Elle rentre à la ruche, portant dans son réceptacle la semence qui suffira à féconder ses œufs pendant des années.

On admet, d'après la théorie formulée en 1846 par un apiculteur saxon, l'abbé Dzierzon, que la reine pond deux sortes d'œufs. Les uns sont fécondés et donnent des femelles ; s'ils sont pondus dans les petites loges remplies de miel ordinaire, il en résulte des femelles à ovaires atrophiés, c'est-à-dire des ouvrières ; s'ils sont déposés dans les grandes loges dites royales et contenant une nourriture spéciale, les femelles qui en proviennent sont de nouvelles reines fertiles. Les autres œufs sont pondus sans avoir été fécondés ; se développant par parthénogénèse, ils donnent naissance aux mâles ou faux-bourçons.

Dzierzon ne présentait là qu'une hypothèse basée, non sur des observations directes concernant la fécondation de l'œuf ou son absence, mais sur un ensemble de faits qu'il était difficile d'interpréter autrement. Quand une reine n'a pas été fécondée en raison de quelque malformation de l'appareil génital, sa descendance ne se compose que de mâles : la ruche devient *bourdonneuse*. Il en est de même si sa provision de semence se trouve épuisée, à la fin de sa vie. Enfin, quand la reine meurt, un certain nombre d'ouvriè-

res, qui n'ont jamais été fécondées, se mettent à pondre quelques œufs vierges : il n'en sort que des mâles. En définitive, chaque fois que les spermatozoïdes manquent, il n'y a pas de femelles dans la descendance.

Nous savons aujourd'hui que l'interprétation de Dzierzon était exacte. Les femelles ont, dans leurs cellules, deux séries de 18 chromosomes, c'est-à-dire 36 de ces éléments. Leurs œufs n'ont tous qu'une seule série, soit 18 chromosomes. Se développant sans fécondation, ils engendrent des mâles qui n'ont, eux aussi, que 18 chromosomes. Ces mâles devraient produire des spermatozoïdes n'ayant que la moitié de ce nombre, c'est-à-dire 9 éléments chromatiques ; toutefois un mécanisme spécial supprime cette réduction numérique, si bien que les cellules reproductrices mâles conservent les 18 chromosomes indispensables. Lorsque les ovules sont fécondés, l'addition des 18 chromosomes de l'ovule et des 18 chromosomes du spermatozoïde rétablit le nombre normal ($18 + 18 = 36$) qui est caractéristique des femelles.

(A suivre.)



En Bulgarie

Le Ministère de l'Agriculture a alloué une somme de 90,000 léva à 79 apiculteurs possédant chacun plus de 25 ruches à rayons mobiles pour leur permettre de remplacer toutes leurs ruches fixes par des habitations modernes et produire des plants et des semences pour l'amélioration de la flore mellifère.

En France

Suivant un arrêté du 19 juillet 1943, les produits apicoles importés en France, abeilles, miel et cire, doivent être accompagnés d'une déclaration certifiant que ces produits proviennent de ruchers indemnes de loque, d'acariose et de nosémose et que, dans un rayon de 5 kilomètres autour de ces ruchers, aucune de ces maladies n'a été constatée depuis 6 mois au moins.

En Roumanie

D'après la *Donauzeitung* de Belgrade, la Roumanie comptait, avant la guerre actuelle, 422,000 colonies d'abeilles, dont la moitié à peu près étaient logées dans des ruches modernes. Par suite des destructions causées par la guerre, notamment pendant l'occupation de l'est du pays par les armées soviétiques, ce nombre a été réduit de 100,000 colonies environ. La récolte actuelle est estimée à 5 millions de kilos, soit 16 kilos par colonie.

Des abeilles suivent un train

Lors du transbordement des bagages, à la gare de Feissling, Allemagne, une ruche tomba et s'ouvrit. Pour délivrer les voyageurs apeurés, le chef de gare fit en hâte partir le convoi. A sa stupeur, il vit les abeilles s'élancer à la poursuite du train, qu'elles suivirent jusqu'à la prochaine station, où elles arrivèrent exténuées par leur randonnée.

D'où vient le vent ?

On dit et on écrit que les ruchers doivent être placés, si possible, sinon au bas, au moins à mi-hauteur d'une pente et on justifie ce conseil en disant qu'elles ont moins de peine à regagner leur ruche en descendant qu'en montant avec leur charge, ce qui est vrai. Mais voici qu'un apiculteur anglais, examinant dans le *B. B. J.* les causes des différences de récolte constatées dans une même région, émet une hypothèse un peu différente. Il affirme que les ouvrières partant pour la récolte se dirigent contre le vent ; elles reviennent vent arrière. Et il dit que le rucher doit être placé de telle façon que le vent prévalant dans le pays souffle de l'endroit où se produit la récolte principale dans la direction des ruches. S'il arrive que la source de nectar se trouve plus haut que le rucher, c'est parfait.

Il faudrait donc, lors de l'installation d'un rucher, choisir un emplacement situé au-dessous de la source principale de nectar, dans la direction d'où vient le vent ; ce ne sera pas toujours possible, et l'Écriture dit : Le vent souffle où il veut.

Une colonie bourdonneuse peut accepter une reine

On admet comme un dogme le fait qu'une colonie orpheline possédant des ouvrières pondeuses est perdue, attendu qu'elle n'accepte pas de reine et qu'elle ne construit pas de cellules royales. Cependant, un apiculteur anglais affirme dans le *Beekeeper's Item* qu'une telle colonie accepte une reine vierge, si cette dernière lui est présentée au moment où elle émerge de sa cellule. Une reine d'un jour ne serait pas acceptée. Ne pas examiner la colonie avant 10 à 12 jours.

Encore mieux : L. C. L. May écrit dans les *Gleanings* qu'une

reine en pleine ponte, prise directement dans sa colonie, est acceptée, si la ruche bourdonneuse a été copieusement enfumée au moyen de fort tabac. Lâcher la reine au-dessus des rayons. A essayer.

J. Magnenat.

Quelques points de l'histoire de l'apiculture

(Communication du Dr H.-M. Fraser, Angleterre,
au Congrès de Zurich, 1939.)

(Suite et fin)

On peut attribuer aux Romains notre système actuel d'apiculture, mais c'est dans une contrée où l'on employait comme ruches des troncs d'arbres dressés qu'a été créée ce que nous appelons l'abeille italienne, qui a inspiré aux Italiens le principe de l'élevage des reines avec des reines sélectionnées. Virgile et d'autres auteurs classiques avaient déjà recommandé ce principe.

Les peuples du nord de l'Europe, qui employaient des ruches tressées de paille ou d'osier, ont aussi apporté leur contribution. Pendant le Moyen-Age, ils nourrissaient leurs abeilles, pratiquaient l'apiculture pastorale et plaçaient leurs colonies sous des abris. Je ne puis m'empêcher de penser que l'amour de l'hydromel, qui leur faisait préférer le miel à la cire, peut avoir contribué à la création de notre propre système, où la production de la cire tient peu de place. Petrus de Crescentiis, qui écrivait vers l'an 1300, conseille aux apiculteurs de laisser un peu de miel dans la cire, parce qu'elle se vendait plus cher. Les nordiques ne semblent pas avoir suivi ce conseil.

L'invention de l'imprimerie mit les classiques à la portée des hommes et produisit chez les peuples du Nord une réaction qui se manifesta dans les ouvrages de Heresbach, Georgius Pictorius et le *Prædium rusticum* de Ch. Estienne, qui devait devenir plus tard la célèbre *Nouvelle Maison rustique*. Dans ces ouvrages, certains enseignements classiques ont été corrigés par l'expérience. Ils furent suivis d'autres, tels que ceux de Sautherne et Peter Jakob, qui avaient été dictés par l'expérience seule. Ils étaient originaux et marquaient un progrès, mais ils manquaient de méthode et de clarté.

L'Apiarum (1625) du comte Cesi, dont les exemplaires existent encore à Naples et à la Bibliothèque des apiculteurs écossais, parut au temps du microscope et des recherches scientifiques. On peut dire que ces dernières atteignirent la perfection vers 1675 avec la 2^{me} édition du *Livre de la Nature* de Swammerdam.

Les autres points importants de l'histoire de l'apiculture sont bien connus de chacun de vous. En 1652, le Rév. William Mew entreprit une longue suite d'essais tendant à l'amélioration de l'apiculture par l'emploi de ruches perfectionnées. Les cadres

étaient employés avant la fin du XVII^eme siècle, mais ne furent pourvus de cire gaufrée que dans la seconde moitié du XIX^eme. Le XVIII^eme siècle fut une suite ininterrompue de progrès scientifique, mais les deux faits dominants furent la création des sociétés par Schirach et Eirich et les découvertes de Huber à la fin du siècle. Des progrès scientifiques semblables furent encore réalisés au XIX^eme siècle, mais furent éclipsés par des progrès matériels étourdissants représentés par la ruche à rayons mobiles et l'extracteur.

Le XX^eme siècle se distinguera-t-il aussi, par quelque contribution importante, dans l'histoire de notre science ? Nous l'espérons tous et nous voulons croire qu'un progrès considérable sera atteint dans deux directions : la connaissance de la physiologie des abeilles et de leurs maladies sera accrue et l'échange international d'information inauguré au siècle dernier par la *Revue internationale* de la Suisse romande sera considérablement étendu ainsi que le montre ce Congrès.

Trad. de J. M.

Couleurs des ruches

Article de Mlle Dr Ruth Lothmar, Liebefeld, Berne.

Blaue d'octobre 1942.

(Suite)

La diversité dans la couleur des ruches a pour but essentiel de prévenir les erreurs des abeilles. A la vérité, ces erreurs ne présentent, en soi, rien de particulièrement fâcheux. Mais si le rucher est atteint d'une maladie, elles sont néanmoins susceptibles d'entraîner des suites déplorables. Pour ne citer que les principales infections, le noséma, l'acariose et la loque peuvent fort bien, et par ce seul moyen, se transmettre aux ruches saines. Sous ce rapport, il paraît important de faciliter aux abeilles le retour dans leur propre ruche par un repérage clair et net, un moyen approprié. Ce repérage ne doit pas être négligé non plus pour les ruchettes à fécondation ou lors d'un ordinaire renouvellement de reines. Une interversion judicieuse des couleurs procurera la discrimination désirée.

Qu'entend-on par « couleur appropriée » ? Si je puis ainsi m'exprimer, c'est une peinture qui convient et répond et à l'esprit et à la vision de l'abeille, à ses sens particuliers, et non conçue en fonction de l'entendement et des yeux humains. Grâce à de nombreuses recherches scientifiques dans ce domaine, nous sommes aujourd'hui très bien renseignés sur le sens des couleurs de l'abeille et il n'est donc pas si difficile de faire valoir ces connaissances dans la pratique.

Il y a lieu de rappeler brièvement ici ce qui est actuellement acquis et admis à propos du sens des couleurs et du comportement des abeilles à l'égard des teintes diverses.

1. Les abeilles sont daltoniennes, c'est-à-dire insensibles et comme aveugles (rotblind) pour le rouge pur et, par suite de cette disposition naturelle, ne distinguent cette teinte que sous l'apparence d'un gris foncé pouvant aller jusqu'au noir. Par contre, et comme en compensation, elles distinguent les rayons ultra-violet qui n'impressionnent pas la rétine humaine. Si bien que le monde des couleurs, et sous beaucoup de rapports, se présente pour l'abeille notablement différent de celui qui nous est habituel. Et cela surtout pour les couleurs renfermant beaucoup de rouge ou d'ultra-violet. On sait, par exemple, que l'orange ou le cinabre (couleur rouge à base de minerai de mercure trad.) apparaissent aux abeilles sous les espèces d'un brun moyen ou foncé ; le violet et le pourpre, bleu moyen ou foncé. On est très mal renseigné sur l'apparence que peuvent avoir les couleurs à rayons ultra-violet. Et cela se comprend aisément vu que nos yeux humains ne les peuvent discerner. Constatation très intéressante : les surfaces blanches apparaissent très différentes aux abeilles selon qu'elles contiennent beaucoup ou pas du tout d'ultra-violet. Les premières sont vues vraiment blanches ou gris clair, tandis que les dernières, par contre, leur apparaissent d'un bleu vert plus ou moins intense. Nous autres hommes sommes parfaitement incapables de différencier de telles surfaces blanches. Seuls, le spectroscopie ou les plaques photographiques sensibles aux rayons ultra-violet peuvent nous indiquer, indirectement, lesquelles de ces surfaces apparaissent vraiment blanches ou bleu vert aux abeilles. De ces contre-épreuves, il résulte que les abeilles voient également blanches, comme nous, ou gris clair, les couleurs usuelles à base de céruse, tandis que le blanc de zinc, le blanc titan ou le lithopone leur paraissent bleu vert.

2. Les abeilles savent fort bien discriminer les diverses nuances de ces couleurs.

3. D'une façon toute générale, les abeilles préfèrent les couleurs foncées, vives et concentrées, saturées (*kräftig und gesättigt*) aux couleurs claires, c'est-à-dire aux couleurs diluées de blanc ou atténuées. Ce qui provient sans doute du fait que, parmi les fleurs, les couleurs vives et concentrées sont de beaucoup prédominantes. Même le « blanc des abeilles »¹ n'est pas très prisé. Il leur paraît insolite ; dans leur milieu naturel, ce blanc-là est à peine présent. Les analyses spectroscopiques ont révélé, en effet, que la plupart des fleurs blanches apparaissent aux abeilles bleu vert, donc colorées.

Les abeilles manifestent une nette prédilection pour certaines couleurs. Ces couleurs favorites sont, par exemple, le bleu foncé, saturé (concentré), le jaune d'or brillant, quelque chose comme la

¹ Par « blanc des abeilles », on entend les couleurs blanches perçues également blanches par les abeilles, par exemple la céruse.

teinte de notre dent-de-lion. A noter que ce bleu foncé peut fort bien correspondre, pour l'œil humain, à un rouge pourpre.

4. Les abeilles peuvent être éduquées ou dressées avec toutes les couleurs, le « blanc des abeilles » y compris, ce qui signifie qu'elles se rendent compte quelle couleur déterminée leur fournira de la nourriture. Et elles s'en iront chercher dite nourriture sur cette couleur-là à l'exclusion de toute autre. De même, la couleur des plantes mellifères en active sécrétion est comme gravée dans leurs yeux (adaptation naturelle et spontanée aux couleurs). Ce fait explique l'assiduité extraordinaire des abeilles, leur constance et leur fidélité à une seule fleur, faculté si importante pour la fructification des végétaux, les arbres fruitiers en tout premier lieu. Elles peuvent donc tout aussi bien se rendre compte de la couleur de leur ruche originelle. Indépendamment d'autres indices tels que haut et bas, gauche et droite, la teinte de dite ruche est certainement mise à profit par elles, pour repérer sûrement leur logis.

(*A suivre.*)

Le trad. : *Ed. Fankhauser.*

Introduction des reines

Cette opération est parfois assez délicate, sa réussite dépend essentiellement de l'esprit de la colonie, de ses dispositions.

La méthode classique, qui consiste à supprimer l'ancienne, à mettre la nouvelle en cage durant environ quarante-huit heures, n'est peut-être pas la meilleure. Pendant l'espace de temps qui s'écoule, depuis l'enlèvement de la reine jusqu'à ce que la nouvelle puisse circuler librement, les abeilles se croyant orphelines commencent, *dans bien des cas*, un élevage royal et dès que cet élevage a été décidé, la nouvelle reine est rebutée, mise à l'écart, pelotée, son existence dans une telle situation est bien compromise.

Le moment psychologique pendant lequel la nouvelle reine a le plus de chance d'être acceptée, sans que l'esprit de la ruche subisse des modifications, est celui qui suit immédiatement l'enlèvement de l'ancienne.

Mais pour qu'à ce moment précis la nouvelle soit bien acceptée, il y a lieu de procéder de la façon suivante :

1. L'opération doit se faire dans la soirée afin de ne pas provoquer le pillage que peut engendrer le changement d'odeur de la colonie.

2. Au fur et à mesure que les rayons sont visités, pour rechercher la reine à supprimer, ils sont aspergés d'eau sucrée *aromatisée* d'un peu de menthe, gentiane ou autres produits non toxiques, un léger pulvérisateur est parfait pour cette opération. *Tous les rayons doivent être aspergés.*

3. Les nouvelles reines et ses compagnes sont également aspergées et introduites directement.

L'aspersion se fait sans prolonger l'opération, tout en recherchant la reine à supprimer, elle calme les abeilles, brouille l'odeur de la colonie, l'introduction est faite d'une façon tout à fait inaperçue.

Il ne faut jamais introduire une reine dans une colonie orpheline qui a commencé un élevage royal. Dans ce cas, il est absolument nécessaire de supprimer toutes les cellules royales, d'attendre encore au moins cinq jours, de supprimer à nouveau les cellules qui auraient encore pu être ébauchées et seulement après introduire la nouvelle reine après aspersion.

En utilisant cette méthode pas plus compliquée qu'une autre, il a été possible d'introduire des reines dans des colonies ayant des ouvrières pondeuses.

Essayez et si vous avez réussi, prenez la peine de le communiquer. Il y a encore beaucoup à apprendre en apiculture, ce n'est qu'en groupant les bonnes idées, les bonnes méthodes, en n'ayant pas peur de ce qui est en dehors de la routine que l'on peut espérer un peu de progrès.

P. Pasquier.

Les abeilles dans la législation fédérale

Beaucoup d'apiculteurs ignorent aujourd'hui qu'il existe des dispositions de loi relatives aux abeilles. Nous trouvons dans le Code civil suisse trois articles intéressants à ce sujet.

L'article 700 stipule : « Lorsque, par l'effet de l'eau, du vent, des avalanches, de toute autre force naturelle ou par cas fortuit, des objets quelconques sont entraînés sur le fonds d'un tiers, ou que des animaux, tels que bestiaux, *essaims d'abeilles*, volailles, poissons, s'y transportent, le propriétaire de l'immeuble (terrain, verger, etc.) doit en permettre la recherche et l'enlèvement aux ayants droit. S'il en résulte un dommage, il peut réclamer une indemnité et exercer de ce chef un droit de rétention. »

L'article 719 a trait aux animaux sans maître, mais il indique que les essaims d'abeilles ne deviennent pas choses sans maître par le seul fait de pénétrer dans le fonds ou la propriété d'autrui.

La troisième disposition (art. 725) stipule que l'essaim d'abeilles qui se réfugie dans une ruche occupée, appartenant à autrui, est acquis sans indemnité au propriétaire de la ruche.

Le professeur Tuor, de Berne, dans son commentaire sur le Code civil suisse relate que « les abeilles sont considérées comme des animaux domestiques ; d'où il suit qu'elles ne deviennent pas choses sans maître par le seul fait de pénétrer dans le fonds d'autrui et de n'y être pas aussitôt recherchées. Le propriétaire peut les y reprendre en tout temps — et non pas seulement dans un délai de quelques jours. Le propriétaire foncier intéressé doit en permettre la recherche sur son terrain, moyennant toutefois répa-

ration du dommage causé. Les abeilles ne sont perdues pour leur propriétaire que si celui-ci renonce à son droit ou si l'essaim se réfugie dans une ruche occupée appartenant à autrui. Il est alors acquis sans indemnité au propriétaire de la ruche. On justifie cette règle en disant qu'il ne peut s'agir que d'essaims négligés qui ne méritent pas une protection particulière. »

Et une note flatteuse pour les abeilles, contenue dans le manuel de droit civil suisse de V. Rossel et F. Mentha, professeurs de droit : « Notons en passant que le Code fait aux abeilles l'honneur de les nommer trois fois par leur nom (art. 700, 719, 725), ce qui est une grande distinction pour elles, car en vain chercherait-on dans le Code, un cheval, un âne ou une vache. »

C'est une satisfaction de constater que nos abeilles font l'objet de ces lois.

W. Stampfli.

(Réd.) Voir aussi notre supplément de mai 1943.

La rentabilité de l'apiculture suisse en 1942

Communication de la Division des recherches sur la rentabilité de l'agriculture, du Secrétariat des paysans suisses, Brougg 1943.

(Suite et fin)

Le *revenu* provenant de l'apiculture représente à la fois l'indemnisation du travail non rétribué fourni par l'apiculteur et les siens, et la rémunération du capital franc de dettes (fortune nette) engagé dans l'entreprise. Entendu par colonie, il atteint fr. 34.47 contre fr. 8.89 en 1941 et fr. 18.93 en moyenne de la période 1922-42.

Si l'on déduit du revenu un service d'intérêt déterminé pour la fortune nette engagée dans l'entreprise, on obtient le *produit du travail*. De même que le rendement brut et le revenu, il accuse aussi une forte augmentation cet exercice. Entendu par colonie, il se monte à fr. 27.06 et entendu par heure de travail à fr. 3.84. Les chiffres respectifs de 1941 étaient fr. 1.88 et fr. 0.32.

Conformément au vœu exprimé par la Société des apiculteurs de la Suisse allemande, nous groupons aussi, depuis 1932, les résultats d'après l'*altitude des ruchers*. Le tableau reproduit un peu plus loin montre comment les résultats comptables des entreprises apicoles sises dans les régions de montagne s'établissent par rapport à ceux des exploitations de plaine.

Ainsi que tel a été parfois le cas, la comparaison diffère de ce qu'elle est de coutume, en ce sens que, pour 1942, les résultats des exploitations de montagne sont inférieurs à ceux des exploitations de plaine. Ce fait est principalement dû à ce que les rendements en miel ont été plus faibles à la montagne que dans le bas. Les exploitations sises dans les régions alpestres, en particulier, ont

accusé une récolte de miel relativement inférieure à celle obtenue, par exemple, dans la région du Jura.

En résumé, on peut constater que, après plusieurs années de production déficitaire, 1942 a valu à nos apiculteurs, dans la moyenne, des résultats vraiment avantageux. Cette amélioration est due, d'une part, à la bonne récolte de miel, en particulier dans le Jura et, d'autre part, aux prix un peu plus élevés obtenus pour le miel. Après les déficits antérieurs, il faut certes se réjouir de ce que nos apiculteurs aient enregistré à nouveau un résultat plus encourageant. Si l'aggravation des frais n'avait pas été contrebalancée par une augmentation des rendements en miel et un relèvement des prix de ce produit, 1942 aurait été une mauvaise année. 1943, malheureusement, s'annonce déjà déficitaire, de sorte que la plupart des apiculteurs éprouveront des pertes.

*Résultats des comptabilités apicoles
groupées selon l'altitude, en 1942.*

	A PLUS DE 800 M.		A MOINS DE 800 M.		MOYENNE	
	Par exploit- ation	Par colonie	Par exploit- ation	Par colonie	Par exploit- ation	Par colonie
	NOMBRE DES COMPTABILITÉS					
	27		82		109	
Nombre des colonies	26,41	—	23,67	—	24,35	—
Capital actif fr.	4048	153	3465	146	3610	148
Rendement en miel kg.	192	7,27	202	8,55	200	8,21
Temps consacré au travail h.	189	7,15	166	7 —	171	7,02
Dépenses :						
Achats de sucre, etc. fr.	447	16,93	462	19,54	459	18,84
Autres frais courants d'expl. fr.	255	9,63	228	9,61	234	9,61
Frais de la main-d'œuvre fr.	283	10,72	249	10,50	257	10,56
Total frais d'exploitation fr.	985	37,28	939	39,65	950	39,01
Service d'intérêt fr.	202	7,66	173	7,32	180	7,41
Frais de production, au total fr.	1187	44,94	1112	46,97	1130	46,42
par kg. de miel fr.	5,46	—	4,76	—	4,92	—
Rendement brut total fr.	1437	54,40	1564	66,05	1532	62,92
Rendement net fr.	452	17,12	625	26,40	582	23,91
Revenu fr.	735	27,84	874	36,90	839	34,47
Produit du travail, au total fr.	533	20,18	700	29,58	659	27,06
par heure de travail fr.	2,82	—	4,22	—	3,84	—

Miellées diverses

Nous avons reçu, à propos de l'article signé A. M., page 306 du *Bulletin* d'octobre, deux remarques entr'autres dont nous donnons connaissance ci-après :

Mlle A. Maurizio, de l'Établissement de Liebefeld, nous prie de dire qu'il y a malentendu entre ce qu'elle a dit au sujet de la nocivité de la miellée de tilleul et ce que l'article disait. Elle a analysé un échantillon du miel de tilleul envoyé par M. Wicht, de Payerne, qui a eu le bonheur de récolter en moyenne 10 kilos de « miel de tilleul ». Voici le résultat de cette analyse :

« Il s'agit d'un miel d'été, provenant de récoltes faites sur diverses sortes de trèfle, de berce (patte d'ours), de crucifères, avec un mélange encore de diverses miellées. Le pollen de tilleul n'existait que dans la proportion de 1 %. A la dégustation, on pouvait certifier qu'il s'agissait, non de miellées de sapin, mais de miellées de feuillus et d'un peu de tilleul. Ce miel n'avait, ni en couleur, ni en arôme, l'apparence de miel de *fleurs* de tilleul.

» Mais où le malentendu se manifeste clairement entre M. A. M. et moi, c'est lorsqu'il proteste énergiquement contre ma supposée affirmation que le mal de forêt proviendrait de la miellée de tilleul. J'ai dit, dans mon article, que les abeilles avaient souffert, non de mal de forêt, mais du mal de mai. Je n'ai jamais prétendu que fussent identiques le mal de forêt et le mal de mai.

» D'après nos connaissances actuelles, le mal de forêt est un complexe de diverses affections dont les causes sont encore inconnues. Nous pouvons supposer que ce mal de forêt est en relation d'effet à cause avec la miellée de sapin, mais il n'y a encore aucune certitude précise à ce sujet. La maladie attribuée au tilleul est une des nombreuses affections qui atteignent les abeilles en été. Elle ne se manifeste d'ailleurs que dans certaines conditions, dans certaines contrées. »

D'autre part, nous avons reçu de M. Broquet, à Fahy, les lignes suivantes :

« Le mal de mai a fortement sévi dans mon rucher. Je l'attribue au miellat des chênes. En tout cas, il s'est déclaré au moment où la récolte a commencé à se manifester sur les chênes. Le Dr Morgenthaler m'a écrit que ce miel consistait en miellat de feuillus et peut parfaitement être nocif pour les abeilles.

» En haute montagne, où la forêt est composée uniquement de feuillus, le mal de mai ne sévit-il jamais ?

» Pourquoi le 80 % des abeilles inanimées sur la planchette de vol peuvent-elles reprendre leur vol quand le soleil les a séchées, alors qu'elles meurent les jours de pluie ? D'après mes observations, je suis persuadé que les abeilles meurent, non pas par absorption du miellat, mais plutôt par l'évaporation de ce miel dans la ruche, évaporation qui englué les abeilles, les asphyxie en quelque sorte. j'ai deux de mes ruches qui hiverneront uniquement sur ce miellat. Je suis persuadé qu'elles passeront l'hiver comme les autres. En cas contraire, je vous en aviserai. »

(*Réd.*) Nous remercions très vivement nos deux correspondants. Grâce à Mlle Maurizio, bien connue de bon nombre d'entre nous qui avons visité le Liebefeld, les investigations dans le domaine du miel font de magnifiques progrès depuis que cette doctoresse travaille au Liebefeld, sous la direction de notre précieux Morgenthaler. Nous remercions aussi M. Broquet dont l'exemple doit être suivi, car souvent les observations d'un simple apiculteur ont conduit à de vraies découvertes.

La question du miellat et des diverses maladies des abeilles est encore loin d'être élucidée vraiment et scientifiquement et c'est notre devoir, comme aussi notre intérêt à tous, d'aider à trouver les solutions.

Schumacher.

Miellée de saules

Je profite de l'occasion offerte pour vous communiquer une remarque faite à la fin de cet été.

A la plage de Monruz se trouvent de superbes saules pleureurs. Un matin, le gardien de la plage vint m'appeler et me fit remarquer un fait étonnant. Parmi les saules, l'un était tout près du lac et une partie de ses branches tombaient en fine chevelure jusqu'à la surface de l'eau. Or, toute la partie de l'arbre surplombant l'eau était couverte d'abeilles bourdonnant en bruit d'essaim et la partie de l'arbre se trouvant sur le terrain n'attirait aucune abeille. En observant le phénomène de plus près, je vis une abondante miellée sur les feuilles des branches surplombant la surface de l'eau. La miellée dura huit jours.

C'est donc que l'eau joue un rôle important dans la production de la miellée ?

Arnold Buèche, apiculteur.

P. S. Point de récolte ici, cette année. Disette complète.

Réponse à une réponse

J'espère que M. Svanascini excusera ces quelques lignes en réponse à son article paru dans le *Bulletin* du mois de novembre.

D'abord, il me reste à le remercier pour la critique de la construction de ce qu'il appelle « ma ruche », mais qui n'est qu'une forme de ruche employée par tous les grands apiculteurs de deux hémisphères que j'ai adaptée au climat suisse. Cette critique, contrairement à d'autres, était utile et m'a aidé à effectuer des améliorations, et malgré son ton quelque peu arbitraire, on la sent basée sur une longue pratique dans le métier.

Par contre, il est évident que M. Svanascini n'a absolument pas compris le rôle joué par le second corps de ruche, ni le principe fondamental qu'il joue dans la méthode Snelgrove. (La phrase : « En raison de concentration de chaleur, la ruche essaimera fata-

lement » est une preuve de cette non-compréhension.) Mais il admet le fait en vue duquel tout mon travail est dirigé : « Le développement presque hors saison de la colonie. »

Ceci est exactement l'effet qu'une ruche bien comprise devrait produire sur la colonie qui y est logée. C'est ce développement précoce plus le contrôle de l'essaimage qui sont à la base de toute apiculture scientifique moderne.

On arrive, par certaines méthodes sur lesquelles j'espère pouvoir m'expliquer plus tard, à développer les colonies de façon à les avoir à leur maximum de population à date voulue, nonobstant la saison précoce ou tardive.

Les raisons pour lesquelles une ruche bien dessinée et construite donne ce développement précoce sont les suivantes :

- 1) Nid à couvain « élastique », extensible ;
- 2) Concentration de la chaleur, calfeutrage, isolation.

Les raisons pour l'arrêt de l'essaimage sont :

- 1) Divisibilité du nid à couvain ;
- 2) Séparation des jeunes abeilles des vieilles (méthode Snelgrove) et par cela on arrive d'avoir un contrôle de l'essaimage presque 100 %.

Quand je dis que le corps de ruche D.-B. de 12 cadres est trop grand et je conseille ensuite l'emploi de deux corps de ruche à 10 cadres, je ne commets pas d'« hérésie » comme semble le croire M. Svanascini.

Dans les récentes méthodes d'apiculture, le corps de ruche devrait toujours être considéré comme une unité élastique, extensible et divisible. Les deux corps sont employés pour deux mois (avril-mai) seulement pour former un unique grand nid à couvain, après quoi ils sont séparés et le couvain divisé en deux groupes.

C'est-à-dire que les 12 cadres ne sont pas assez pour deux mois de l'année, mais trop pour les dix autres mois. (Ici je mentionne que d'après mon expérience personnelle deux corps de 8 et non 10 sont mieux et suffisants si la reine n'est pas exceptionnellement prolifique.)

Dans la D.-B. ordinaire, il peut se faire une extension du nid à couvain si la reine commence à pondre dans la hausse ; mais l'affaire tombe à l'eau ! C'est que : l'on ne peut ni diviser le couvain ni (méthode Snelgrove) les abeilles et (à part les autres inconvénients aux cadres de hausses) l'essaimage se fait quand même. Pour cette raison, beaucoup d'apiculteurs craignent et évitent le sirop stimulant du printemps.

L'essaimage normal est en relation directe avec le développement de certaines glandes à sécrétion des abeilles. Il est évident que la ruche qui n'a pas de cireuses à sa disposition ira à un suicide si elle quitte sa demeure sans pouvoir construire une nouvelle.

L'élevage est aussi impossible sans la jeune abeille nourrice.

La glande sous-occipitale ou chylaire, en allemand « Futter-saftdrüse » (glande à gelée de nourriture), est la mieux développée entre le septième et le quatorzième jour. Les glandes à cire le sont entre le douzième et le dix-huitième jour. Ceci d'après G.-A. Rösch, 1925-1927 (« Zeit schrift für nergleichende Physiologie »), considéré expert dans la matière de division de travail dans la ruche.

Snelgrove est arrivé à ses essais et conclusion après avoir constaté la présence d'un grand nombre de jeunes abeilles (deux-trois semaines) dans les essaims.

Avant l'essaimage, la température monte toujours dans la ruche. Ceci est dû à une surpopulation et au nombre de cireuses qui ont besoin de plus de chaleur pour leur travail de sécrétion que les autres abeilles. Le contrôle de l'essaimage sera donc plus efficace s'il est appliqué à la population et non à l'effet produit par celle-ci (surchauffage).

Ceci nous suggère, pro facto, l'idée que si nous pouvons diviser nos colonies, c'est-à-dire séparer les jeunes abeilles (cireuses et nourrices) des autres en leur laissant le couvain mais pas de reine, elles doivent être en parfaite condition pour l'élevage. Elles n'essaieront pas n'ayant pas de reine et les vieilles n'essaieront non plus ayant un surplus de place et manquant de cireuses, essentielles pour la réorganisation après l'essaimage naturel.

Dès que ces jeunes abeilles se transforment en butineuses (à peu près sept jours), elles sont (méthode Snelgrove) chassées automatiquement dans les hausses avec les autres butineuses en bas et leurs places prises par des jeunes du couvain. Au moment de la miellée, nous aurons donc deux parties, l'une des butineuses, une reine, peu de couvain, l'autre des jeunes s'occupant d'élevage. Dans ces conditions, la miellée devrait se faire sans accroc et, à la fin de la saison, la vieille reine peut être changée avec la jeune.

Finalement, je suis tout à fait d'accord avec M. Svanascini au point de vue de la grandeur des cadres. Un plus petit serait mieux, un « Bürki-Jecker » ou « suisse » donnerait de meilleurs résultats, mais ils devraient être suspendus par les côtés ! C'est une grave erreur, pour n'importe quel système de ruche employant les hausses pour la récolte, d'avoir les cadres plus hauts que larges. Les abeilles ont tendance de surstocker le corps de ruche (sans compter des autres inconvénients si on emploie des méthodes modernes).

Blonay, le 10 novembre 1943.

E.-P. Townley.

P. S. Dès le 1er janvier 1944, je ne fais plus partie de J.-P. Cuénod et Cie, lequel a entièrement repris la vente de la ruche Calor, et n'ai plus aucun intérêt dans cette maison.

Je consacre maintenant tout mon temps à perfectionner encore

les méthodes que j'ai déjà décrites dans le *Bulletin* et qui demeurent, j'en suis persuadé, celles de l'avenir.

Je reste à l'entière disposition de ceux que ces méthodes intéressent et qui voudraient visiter mon rucher de Blonay.

Sucre de betteraves

Les petits planteurs de betteraves à sucre rencontrent beaucoup de difficultés pour transformer les betteraves en sirop de sucre. Vu le manque de combustible et l'absence d'installation, il est presque impossible de traiter les betteraves à sucre dans les ménages.

En accord avec les offices fédéraux de guerre, nous avons entrepris et mis au point la transformation des betteraves à sucre en concentré pour les petits planteurs.

Il y a beaucoup de petits planteurs qui ne savent pas que faire de leur récolte. Nous avons pensé qu'il serait très utile de faire paraître une petite notice rédactionnelle pour vos lecteurs, par laquelle ils seront renseignés qu'ils peuvent s'adresser à notre firme pour la transformation des betteraves à sucre.

Nous tenons à préciser que l'action ne concerne que les petits planteurs et non les agriculteurs qui fournissent leur récolte à la sucrerie.

Rœthlisberger & Fils S. A., Langnau im/E.

Pesées des ruches sur bascules pour le mois de novembre 1943

Genève-Ville, altitude 391 m., diminution 300 gr. Delémont, alt. 415 m., dim. 400 gr. Bex 1, alt. 430 m., dim. 700 gr. Vuarrenge, alt. 453 m., dim. 750 gr. Morges, alt. 500 m., dim. 160 gr. Fiez, alt. 520 m., dim. 250 gr. Rue, alt. 650 m., dim. 500 gr. Valangin, alt. 653 m., dim. 250 gr. Tavannes, alt. 760 m., dim. 400 gr. La Val-sainte, alt. 1017 m., dim. 600 et 1050 gr.

Derniers souhaits d'un vieil apiculteur

Avant que de la mort avide
Je sente, hélas ! sur mes yeux clos
La main décharnée et rigide
Qui me force, enfin, au repos :
Puissé-je encor dans la ramure
Entendre, au soleil du printemps,
Des abeilles le doux murmure
Qui m'a réjoui si longtemps !
Puissé-je voir leur troupe alerte,
Dans la clarté du frais matin,
Se répandre sur l'herbe verte
Pour chercher la sauge et le thym !

Puissé-je entendre dans la plaine
S'envoler l'essaim printanier,
Qui se groupe autour de sa reine
A la branche du vieux prunier !

Avant que l'on creuse ma tombe,
Puissé-je encor, un soir de juin,
Respirer, lorsque la nuit tombe,
Le parfum du miel de sainfoin !

Alors, lorsque sonnera l'heure,
Je pourrai dire : Me voici ;
Il est temps, Seigneur, que je meure.
Je suis heureux, Seigneur, merci !

J. M., 1943.

CONCOURS DE RUCHERS

organisé par la Société romande d'apiculture, en 1942.

(Suite)

8. Rucher de INDERMÜHLE Louis, à Fleurier.

Les trois ruchers visités, au total 50 D.-B., se présentent comme suit :

Rucher de la Montagnette s/Fleurier : une dizaine en pavillon dont l'éclairage est insuffisant et 5 à l'extérieur. Grand laboratoire servant à l'extraction et à d'autres usages domestiques séparé du rucher proprement dit. Quelques cadres avec mâles et angles rongés sont à éliminer. Couvain défectueux, probablement calcifié dans ruche ayant essaimé.

Le rucher de St-Sulpice, composé de 9 colonies, sur bases solides, est très bien placé, dans un cirque de forêts sur la pente qui domine la route des Verrières. Deux ruches sont trouvées bourdonneuses ; les autres, bien que de populations modestes, présentent de beau couvain et plusieurs superbes double-hausses.

Au village, près de la maison, a été édifié, en 1938, un superbe pavillon donnant abri à 18 colonies, complété par huit ruches en plein air, le tout propre et ordonné, ce qui n'est pas tout à fait le cas à la Montagnette, éloignée de la maison. Belles et spacieuses armoires à cadres.

Les annotations sont faites pour chaque ruche dans un carnet s'y rapportant, mais pour 1942 seulement.

Quant à la comptabilité, il n'est présenté que celle de 1941 par recettes et dépenses.

Travaille avec rapidité et décision laissant peu de temps à l'observation proprement dite. Elevage de reines peu développé. Majestés non marquées.

Il est attribué les points suivants :

6, 5, 6, 8, 4, 8, 7, 4, 9, 5, 5, 3, 9, 3. Total : 82.

Médaille d'argent et fr. 14.—.

9. Rucher de ROTH Jacob, La Chaux-de-Fonds.

Les 44 ruches suisses formant cet apier sont logées dans trois ruchers juxtaposés, de construction un peu disparate, très bien situés et orientés au sud-est sur la pente qui domine le vallon et la route des Foulets. Depuis 1918, M. Roth trouve son plaisir à cultiver ses abeilles, dérivatif à son travail d'atelier.

Les populations sont bonnes en général bien que le couvain ne soit pas très étendu dans les cadres remplis de miel du fait de la non extraction des hausses pleines. Un certain nombre de cadres défectueux avec excès de cellules de mâles sont à éliminer. Pour permettre à ses colonies d'élever les faux-bourçons qui leur sont

nécessaires, ce collègue coupe au moment de l'agrandissement de la colonie un tiers d'un cadre qui est bientôt bâti en grandes cellules. Le matériel gagnerait à être complété par une balance et par un maturateur d'une capacité plus en rapport avec l'importance de cette exploitation.

Annotations chiffrées sur feuille se rapportant à chaque ruche. Comptabilité sommaire par recettes et dépenses. Matériel pour l'élevage des reines, mais aucun élevage de commencé.



Rucher Jacob Roth, La Chaux-de-Fonds.

Travaille bien, mais avec un peu de nervosité dans les pavilions pas suffisamment éclairés, ce qui explique la difficulté qu'il y eut à trouver une reine, ces majestés n'étant pas marquées.

Notes obtenues :

4, 4, 5, 9, 4, 8, 9, 4, 8, 4, 5, 3, 9, 3. Total : 79.

Médaille de bronze et fr. 10.—.

(A suivre.)

Dons reçus

Entr'aide : M. J. Guyot, Tour-de-Peilz, fr. 4.—.

Bibliothèque : M. Rob. Curty, Yverdon, fr. 5.—.

NOUVELLES DES SECTIONS

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale, lundi 10 janvier, à 20 h. 30 précises, au local, rue de Cornavin 4.

Sujet : Le pollen, pain des abeilles, avec projections lumineuses en noir et en couleur, par P. Zimmermann, Dr ès sc. nat.

Fédération vaudoise d'apiculture

Convocation : L'assemblée des délégués de la F. V. A. est convoquée pour le dimanche 23 janvier 1944, Restaurant de la Cloche, à Lausanne, à 14 h. 15.

L'ordre du jour sera envoyé par circulaire aux présidents des sections. Les vœux et propositions qui seront présentés à l'assemblée sont à communiquer à l'avance au Comité.

Pour le bureau de la F. V. A., le président : *M. Soavi*.

* * *

Le caissier F. V. A. rappelle à tous les caissiers de section les cotisations qui doivent être payées à l'avance.

Le Comité de la Fédération vaudoise se recommande auprès de tous les apiculteurs pour que le nécessaire soit fait régulièrement auprès de chaque office de ravitaillement pour annoncer soit les stocks de miel, soit les ventes. Cela en vue de faciliter les contrôles en prévision de futures attributions de sucre de nourrissement. Insistez auprès des collègues non sociétaires pour qu'ils se conforment aux instructions des offices de ravitaillement. D'avance, merci.

Vuagniaux, caissier.

Société d'apiculture Pied du Chasseral

Dans sa séance du 14 novembre, votre Comité a examiné la question si importante de la lutte contre les maladies. Le questionnaire adressé à chaque membre n'a pas encore été retourné au président par tous les membres. Les retardataires doivent le faire immédiatement. La question du rôle des inspecteurs régionaux sera examinée par la Fédération jurassienne. Une balance de la S. A. R. est placée au rucher de M. Stalder, à La Neuveville.

La prochaine assemblée générale aura lieu à Gléresse le 23 janvier.

Section du Jorat

Assemblée d'automne.

C'est le dimanche 21 novembre que notre section, présidée avec dévouement par M. William Gilliéron, tint à Mézières son assemblée ordinaire d'automne.

Malgré que dix-sept membres seulement, sur un effectif de quarante-cinq, sont présents, le président ouvre la séance à 14 h. 30 en souhaitant la bienvenue à chacun, particulièrement à M. Frédéric George, de Vuibroye, qui, bien que courbé sous le poids des années, assiste régulièrement à nos séances.

Les procès-verbaux et les comptes sont lus et acceptés sans opposition. Le Comité est réélu par acclamation. L'assemblée a choisi, pour sa sortie traditionnelle du printemps, la paisible demeure du président, au Moulin de Mézières. Six nouveaux membres sont admis dans notre section. Par contre, il fallut accepter avec regret la démission, pour cause de santé, de M. Alfred Ecofey, à Vulliens ; il était membre depuis vingt-quatre ans. Qu'il croie en tous nos vœux pour sa santé. Les propositions individuelles sont très alimentées.

Après un intéressant exposé de M. Alfred Porchet, apiculteur avisé et de grande pratique, qui explique sur la base de ses expériences quand et comment il faut enlever les rayons défectueux, M. le président clot la séance ; il était 16 h. 30.

Section des Alpes

Convocation. — Le Comité de section convie les sociétaires et leurs amis à assister nombreux à la séance d'hiver qui aura lieu à *Aigle le dimanche 13 février 1944, à l'Hôtel du Nord*, à 14 heures.

A l'ordre du jour est prévu notamment une conférence du plus haut intérêt sur *la parthénogénèse chez les insectes et sur les abeilles en particulier*, avec projections lumineuses. M. J. de Beaumont, professeur à l'Université de

Lausanne, a consenti, avec la meilleure grâce, à venir nous présenter ce sujet qu'il a étudié à fond scientifiquement et pratiquement. Son étude débutera à 15 h. 15 précises.

Du 19 décembre 1943.

A. Porchet, secrétaire.

Société d'apiculture de Lausanne

La première réunion amicale de 1944 aura lieu le samedi 15 janvier, à 20 heures, au Café du Midi, Grand-Pont 14.

Sujet : Les ennemis des rayons bâtis.

Le Comité.

Section de Grandson et Pied du Jura

Notre section a bénéficié cette année de deux privilèges : celui de fêter le cinquantième anniversaire de sa fondation et celui d'organiser le cours apicole en montagne, subsidié par la S. A. R.

Le cours d'apiculture, destiné aux populations des régions montagneuses sises à plus de 800 m., eut lieu en quatre journées complètes : deux à Fontaines s/Grandson, les deux autres à Ste-Croix. Par circulaire adressée aux membres de la section habitant le Jura et aux autorités communales de ces régions, les personnes s'intéressant à l'apiculture furent invitées à s'inscrire. Trente inscriptions furent recueillies ; c'est dire le succès que, d'emblée, obtint ce cours.

Un programme détaillé, établi par M. Clément, président de la section et directeur du cours, répartit judicieusement la matière, théorie et pratique, sur les quatre journées. La théorie, qu'exposèrent MM. Clément, Gonthier et Besse, fut donnée le matin ; la pratique, domaine de M. Comte, sous-inspecteur cantonal, était réservée à l'après-midi.

M. Schumacher, vice-président de la Romande, inspecta le dernier cours. Il se déclara très heureux de constater avec quel sérieux le travail avait été entrepris, put se rendre compte que le subside de la S. A. R. avait été bien employé et félicita les organisateurs.

Le rapport sur la marche du cours, adressé à la Romande, conclut en ces termes :

« Les cours d'apiculture en montagne répondent à un réel besoin. Ils avaient leur place toute désignée dans la partie élevée du territoire de la section de Grandson et Pied du Jura. La région de Ste-Croix à Mauborget, bien qu'avantagée au point de vue mellifère, compte peu d'apiers. Est-ce ignorance ou éloignement ? Les cours en montagne auront eu l'avantage d'initier les participants à une culture qui, dans les régions élevées, donne des récoltes régulières et un gain accessoire appréciable.

» Nous souhaitons que d'autres sections se chargent de l'organisation des cours en montagne ; elles y trouveront des forces nouvelles et contribueront à répandre, où c'est utile, la culture de l'insecte qui nous est cher. »

E. Besse.

Assemblée générale. — Elle aura lieu, selon la tradition, le troisième dimanche de janvier, à 14 heures, au Restaurant du Commerce, à Grandson.

Côte Neuchâteloise

Assemblée le dimanche 16 janvier, à 14 h. 30, au Cercle libéral, 1er étage, rue de l'Hôpital, à Neuchâtel.

Ordre du jour : 1. Procès-verbal de la dernière réunion ; 2. Rapports statutaires ; 3. Nominations statutaires ; 4. Fixation de la cotisation de 1945 ; 5. Propositions en vue de l'activité de l'été 1944 ; 6. Divers.

Le Comité.

Béroche et environs

Afin de donner un attrait particulier à la séance annuelle de janvier, il a été décidé de faire cette assemblée générale un dimanche après-midi. Comme les séances administratives n'ont rien de passionnant, le Comité a fait son pos-

sible pour en écourter la durée et donner, avant, la parole à une personnalité compétente dont les travaux à la cause de nos abeilles imposent à chacun sa présence.

Le cours de comptabilité apicole aura lieu à cette même date, de la façon suivante : le samedi soir environ deux heures et le dimanche matin également environ deux heures. Il n'y aura pas d'examen à craindre, de sorte que chacun se doit de venir prendre quelques notes qui, un jour ou l'autre, seront très utiles.

Veuillez en conséquence réserver votre temps pour ces dates. En attendant qu'une convocation personnelle vous parvienne, nous vous donnons approximativement l'ordre du jour :

Samedi 15 janvier 1944, 19 h. 45 à 21 h. 45, cours de comptabilité.

Dimanche 16 janvier 1944, 9 h. 30 à 11 h. 30, cours de comptabilité.
15 heures, conférence par M. le Dr Perret. 17 heures, séance administrative.

Section Ajoie-Clos-du-Doubs

Assemblée générale : 13 février 1944, 14 h. 30 précises, Restaurant Membréz, Porrentruy.

Objets à traiter : ils paraîtront dans le *Bulletin* de février 1944.

Communication très importante : Tous les apiculteurs ayant acheté du matériel apicole à Boncourt, en avril dernier, sont instamment priés de surveiller de près ces achats. Il faut passer à la flamme les ruches vides et matériel divers, voir de près les rayons bâtis ; s'ils sont douteux, envoyer des échantillons au Liebefeld. Les novices en apiculture doivent soumettre les achats de Boncourt à l'examen d'un connaisseur.

Il n'est pas admis, ni prouvé, jusqu'à maintenant, selon les constatations du Liebefeld, que la loque infestant Boncourt soit due au rucher vendu, mais en face d'un fléau qui peut s'étendre encore, il est sage et urgent de prendre des précautions opportunes.

Le Comité.

NOUVELLES DES RUCHERS

Alcide Berthod, Bramois.

Mes abeilles ont très bien hiverné, le 22 février beaux apports de pollen et le 17 avril mes colonies sont belles et ont presque toutes bâti deux cires gaufrées. Le début mai trop froid ne donne pas grand'chose de bon, par contre dès le 20, 8 kg. d'augmentation. Juin ne vaut guère mieux que mai par sa neige qui descend jusque dans la forêt. Juillet trop sec nous gratifie d'un joli apport de miel de mélèze qui ne peut s'extraire vu qu'il se cristallise dans les rayons. Chose curieuse, un rucher situé à dix minutes du mien n'a point récolté de miel de mélèze.

En résumé, année plutôt maigre, mais après les années maigres viendront les grasses. Maintenant, mettons tout en œuvre pour que, lorsque la nouvelle saison apicole sera là, le matériel dont nous aurons besoin nous soit sous la main. Mes abeilles ont encore fait une sortie hier, le 18 décembre.

Candi mellifère, nourrissage stimulant par excellence pour le printemps. Apiculteurs, n'attendez pas à la dernière minute pour faire vos commandes. Aucun changement dans la qualité. Toujours le délice des abeilles. Prix par kg. fr. 2.50 contre remise de coupons de sucre correspondants. Bloc rond de 9 cm. et plaques de 28/10/2 cm. Envoi contre remb. Th. Baillod, Numa-Droz 173, La Chaux-de-Fds.

La publicité

dans le « Bulletin de la Société
Romande d'Apiculture » **porte
et rapporte beaucoup.**

B O N
pour 1 boîte à miel

« **CAFAG** » $\frac{1}{2}$ kg.

si vous découpez cette annonce
et l'envoyez à mon adresse.



imprimées en 4 couleurs,
 $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ et 1 kg. contenu.

Bidons et boîtes en aluminium et en
fer blanc. — Demandez sans engage-
ment échantillon et prix-courant !

R. Meier. Küntén (ARGOVIE)
TEL. 3.31.71

Maison spécialisée pour l'apiculture

Toute quantité de

P38800Lz

véritable miel suisse

au prix du jour, achetée par
Hans Bachmann, Käsehandlung,
LUCERNE - Tél. 2 22 06

Pour la

ruche suisse

de qualité on s'adresse aux
constructeurs spécialisés :

STÆDELI FRÈRES

LA FERRIÈRE (J. B.)

Armoires à rayons, servi-
teurs, cadres, etc.

Prix avantageux

CIRE GAUFRÉE (1^{re} qualité)

garantie 100 % d'abeilles. — Fabr. par gautrier,
à grandes cellules et cellules normales

Nombre de cellules pour couvain : 560, 620, 640,
700, 750, 760, 800, 820. Nombre de cellules pour
hausse (sections) : 660, 820, à feuilles minces.
Gaufrage à façon. — Fonte de vieux rayons.

Prospectus sur demande.

J. HÄNI SENNIS, GÄHWIL (ST-GALL)

APICULTEURS ! Maintenant nous offrons à tout apiculteur suisse
romand des

prix spéciaux

pour la fonte de vieux rayons et le gaufrage de cire épurée

Fonte de vieux rayons, fr. **0.70** le kg. de cire obtenue. Gaufrage de
cire épurée, fr. **1.30** le kg. Prix valables du 1^{er} janvier au 29 février.

Industrie de cire d'abeilles J.-J. DAYER & C^{ie}
EUSEIGNE (Valais)

A VENDRE

Ruches Pasta D.-B.

jumelles (deux colonies sur sept cadres) avec reines italiennes pures.
Les mêmes ruches vides, à deux et quatre colonies. **Cire**
d'abeilles fondue au meilleur offrant. **Bidons à miel** avec ro-
binet nickelé, usagés, mais en bon état et autre matériel d'apiculture.

Prix spéciaux jusqu'au 15 mars et
livraison par ordre des commandes.
Demander détails et ajouter timbre
pour la réponse.

S'adr. Jardin d'apiculture

Veuve de Mario Pasta

Mendrisio (Tessin)